



Pour en savoir plus

.....

Site des CECOS

Centres d'Etude et de Conservation
des Ovocytes et du Spermé
www.cecoc.org

Site de l'Agence de la Biomédecine

www.procreation-medicale.fr

Site de l'AFSOS

(Association Francophone des Soins
Oncologiques de Support)
www.afsos.org/fiche-soin/la-sexualite/

Site de la Ligue Contre le Cancer

www.ligue-cancer.net
> Je m'informe sur le cancer
> Brochure d'information > Cancer et fertilité

Site de l'INCa

www.e-cancer.fr
> Patients et proches > Qualité de vie
> Sexualité et fertilité > Fertilité

Site d'Onco-Occitanie

Réseau Régional de Cancérologie d'Occitanie
www.onco-occitanie.fr

Coordonnées des centres d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) en Occitanie

.....

○ CHU Toulouse - Hôpital Paule de Viguier

05 67 77 11 02

○ Centre AMP Clinique La Croix du Sud - Institut de fécondation In Vitro de Toulouse

05 32 02 71 17

www.ifiv.fr

○ CHU Montpellier - Hôpital Arnaud de Villeneuve

04 67 33 64 81

www.chu-montpellier.fr

(Saisir "Oncofertilité" dans la barre de recherche
> Cliquer sur "Fertilité et Cancer")

○ Centre AMP Clinique St Roch (Montpellier)

04 67 52 00 42 ou 04 67 04 38 55

www.ivf-france.fr

○ Centre AMP CHU de Nîmes

04 66 68 32 20

www.chu-nimes.fr/amp/

○ Centre de fécondation In Vitro - Clinique Saint Pierre (Perpignan)

04 68 56 28 35

www.fiv66.com

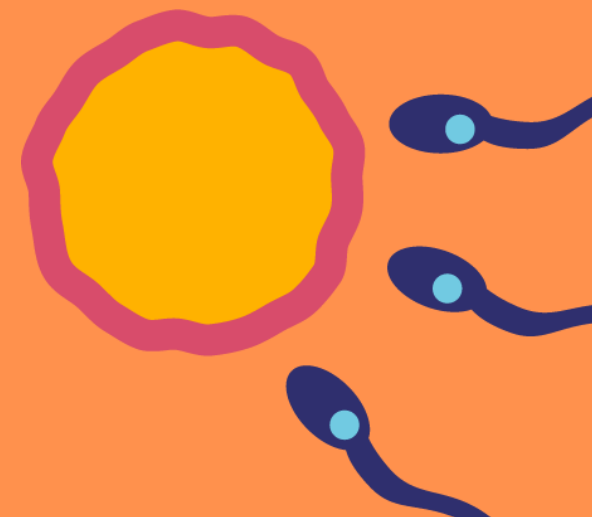
Préservons votre capacité à concevoir un enfant



Je suis une femme de moins de 40 ans

.....

et je vais commencer dans les
prochains jours un traitement pour
soigner un cancer



Cancer et fertilité chez la femme : êtes-vous concernée ?

Vous avez moins de 40 ans, vous êtes prise en charge pour un cancer et vous n'avez pas encore débuté les traitements.

- Les différents traitements (la chimiothérapie, la radiothérapie ou la chirurgie) peuvent être **toxiques pour les ovaires** en diminuant la réserve ovarienne en ovocytes ou en altérant leur qualité. Le temps dédié au traitement anticancéreux peut aussi être un frein à une grossesse future.
- Vous avez la possibilité de **préserver votre fertilité ultérieure**, grâce à une prise en charge spécialisée dans un centre agréé.

A savoir !

- Les traitements anticancéreux ne sont pas tous susceptibles d'altérer votre fertilité. **Les médecins vous informeront si le traitement proposé nécessite ou non une préservation de votre fertilité.**
- Les méthodes de préservation de la fertilité ne sont pas infaillibles mais elles constituent une chance supplémentaire pour l'avenir.
- Certains traitements peuvent entraîner une absence de règles, transitoire ou définitive. C'est pourquoi **il est important d'instaurer un suivi de la fonction ovarienne à l'issue des traitements anticancéreux.**

Comment préserver votre fertilité ?

La préservation de la fertilité est possible grâce aux progrès de l'Oncofertilité, champ de la médecine qui s'intéresse à la fertilité des patients touchés par le cancer.

Toute personne dont la prise en charge médicale risque d'altérer sa fertilité peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux.

Article L2141-11 du Code de la Santé Publique

La conservation ovocytaire

Elle nécessite une stimulation hormonale des ovaires au préalable, donc un intervalle libre de 2 à 3 semaines avant le début du traitement. Si nécessaire, elle peut aussi être réalisée en cas d'urgence. Les ovocytes sont recueillis par ponction ovarienne puis vitrifiés (congélation très rapide permettant une conservation dans les meilleures conditions).

Elle peut être complétée selon les cas par une **conservation embryonnaire**, pour les femmes en couple avec désir d'enfant. Nécessite de réaliser une Fécondation In Vitro auparavant. Les embryons obtenus sont ensuite vitrifiés.

La transposition ovarienne

Déplacement chirurgical des ovaires pour éviter leur irradiation en cas de radiothérapie.

La conservation de tissu ovarien

Consiste à prélever, sans délai, un ovaire ou un fragment d'ovaire puis à le congeler, afin de le greffer plus tard pour permettre une grossesse.

Et après le cancer ?

Le centre d'AMP vous contactera chaque année pour connaître votre position sur la poursuite de la conservation.

La réutilisation des prélèvements congelés et la méthode optimisant les chances de grossesse seront discutées au cas par cas.

A noter que les embryons appartiennent au couple et seront détruits en cas de séparation.

Cancer, fertilité et contraception

Certaines chimiothérapies peuvent entraîner un risque tératogène, c'est-à-dire un risque de provoquer des malformations chez le fœtus.

Il est donc conseillé de se protéger dès le début de la chimiothérapie, et jusqu'à deux ans après la fin du traitement, avec un préservatif ou un autre moyen de contraception.